Accord européen d'association CE/Slovénie

1994/2180(INI) - 24/10/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bernd POSSELT (PPE) sur les aspects économiques et commerciaux de l'accord européen entre l'UE et la Slovénie, le Parlement européen s'est réjoui de ce que la Slovénie ait déposé, le 10/06/1996, une demande d'adhésion à l'Union européenne, ce qui le place au premier rang des candidats à l'adhésion. Le Parlement se félicite également du fait que la Slovénie veuille s'attaquer aux disparités régionales et qu'elle essaie de réduire son taux de chômage. Tout en lançant un appel au gouvernement slovène pour qu'il poursuive le processus de privatisation (au besoin avec l'aide d'experts de la Commission en droit des sociétés), le PE invite la Commission à soutenir financièrement, dans les régions frontalières entre la Slovénie et l'UE, les projets de reconversion rendus nécessaires par la disparition d'activités frontalières typiques et à encourager la coopération économique et culturelle. La Commission, les Etats membres et la BEI sont invités à promouvoir de façon durable les grands projets d'infrastructures qui visent à relier la Slovénie à l'Union, comme l'axe autoroutier Ljubljana-Venise via Gorizia ou via Trieste, la ligne TGV Ljubljana-Trieste-Venise et les liaisons autoroutières Nord-Sud. Enfin, le Parlement se félicite du compromis intervenu entre l'Italie et la Slovénie et, reconnaissant la valeur du droit des nationalités (notamment concernant le statut spécial des communautés italienne et hongroise autochtones), il invite la Slovénie à renforcer encore la protection des minorités.